



Liberté • Égalité • Fraternité
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PRÉFET DU CANTAL

PRÉFECTURE DU CANTAL
 Service Élections
 Tél : 04.71.46.23.57

ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2020

Déclaration d'un mandataire financier (association de financement électorale) pour les candidats dans les communes de 9000 habitants et plus

(À remettre à la Préfecture où se trouve le siège de l'association de financement contre un récépissé daté, ou à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception ; copie à joindre au compte de campagne)

DÉCLARATION DE L'ASSOCIATION :

Je soussigné(e) :

Monsieur / Madame(*),

Nom : Prénom(s) :

Né(e) le :/...../..... à

Domicilié(e) :

Code Postal : Ville :

Adresse électronique :

Téléphone :

Président(e) de l'association ci-dessous désignée, j'ai l'honneur, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et de l'article 1^{er} du décret d'application du 16 août 1901, de procéder à la déclaration de l'association de financement électorale de Monsieur/Madame (*)
 candidat(e) tête de la liste

 à l'élection des conseillers municipaux dans la commune de
 qui se déroulera les 15 et 22 mars 2020.

Cette association a pour objet de recueillir les recettes et d'effectuer le règlement des dépenses occasionnées pour ladite campagne électorale conformément à l'article L.52-5 du code électoral.

Je vous prie de trouver ci-joint deux exemplaires, dûment approuvés par mes soins, des statuts de l'association ainsi que la liste des membres du conseil d'administration.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous délivrer récépissé de la présente déclaration.

Fait à, le

Signature

(*) Rayer la mention inutile